Choix des universités

Par **Enora22**, le **17/11/2016** à **19:02**

Bonjour,
alors je suis dépendante de l'académie de Rennes et je souhaite m'inscrire en droit cette année.
Cependant, après discussions avec l'un de mes professeurs, il a démonté plusieurs de projets. J'aimerais donc savoir comment c'est passé votre inscription apb ? Vous êtes vous limités aux universités de votre secteur ? Par exemple, il m'a dit d'oublier les facultés de Nantes, de Paris et m'a même affirmé que Rennes serait probablement une difficulté.

Merci d'avance.

Par **marianne76**, le **17/11/2016** à **20:51**

Bonjour
Pourrais-je connaitre son argumentation à ce professeur ?
Pourquoi est-il si négatif ?
Je voudrais bien savoir sur quoi il se base pour vous dire une chose pareille.
Pourquoi Rennes serait une difficulté ? Pourquoi oublier Nantes ?
Vous pouvez vous inscrire où vous voulez

Par **Enora22**, le **17/11/2016** à **21:15**

Il affirme que les facultés de droit sont saturées et qu'il y a trop de demande. Par conséquent, l'Université de Nantes étant trop demandé, il m'a dit, ainsi qu'à d'autres élèves, d'éliminer cette option. Je lui ai ensuite parler de Rennes, et il m'a affirmé que je ne pourrais aller qu'à la branche de St Brieuc, Rennes étant elle aussi saturée. Je ne parle même pas des universités à Paris, elles sont totalement inaccessibles selon lui. Donc, il m'a réduite aux universités de Brest, et à la branche de St Brieuc, qui sont, selon lui, mes seuls choix. Il a démonté le projet de pas mal d'élèves par cette méthode.

Merci pour votre réponse

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/11/2016** à **21:39**

Bonsoir

Je rejoins Marianne vous pouvez vous inscrire où vous voulez.
Je vous conseille de mettre Rennes en premier choix, et Brest en second.

Par **marianne76**, le **18/11/2016** à **07:56**

Bonjour
Les facs de droit ont toujours été saturées en 1ère année au 1er semestre. J'ai souvenir, et cela remonte, d'avoir eu des cours à Paris où les étudiants étaient assis dans les escaliers de l'amphi .
Tout cela se tasse au 2ème semestre car beaucoup d'étudiants venant un peu en touristes laissent tomber.
Pour Paris il me semble avoir entendu que certaines facs voulaient limiter le nombre de places, mais je ne sais pas si cela a été fait. A mon sens ce n'est pas légal, et ce qui peut être toléré à Paris ne le serait de toute façon pas en province.
En revanche si Saint Brieux est une antenne de Rennes , si vous habitez près de l'antenne il est logique que l'on vous y affecte

Par **marianne76**, le **18/11/2016** à **16:46**

Bonjour
Après vérification Nantes limite le nombre de places en L1 à 580
Je n'ai rien vu de tel à Rennes sauf dans l'hypothèse d'une filière sélective (cela pourrait être le cas si par exemple elle faisait une licence bilingue puisque dans cette hypothèse le recrutement est sur dossier). Donc pour la filière classique, pas de limitation de places, mais avec l'inconvénient de son antenne à saint Brieux.
En revanche, je n'ai pas vu de limitation à Paris 1

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/11/2016** à **13:26**

Bonjour

Comme quoi même les professeurs de lycée contribuent parfois à alimenter les rumeurs. Ce n'est vraiment pas très professionnel.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés